DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

STU nº 94.062

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

3 Juin 1994 6 Juin 1994

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES: Mme FONTAN par M. MONNARD

M. LACOTTE par M. LE GUEUT M. MOULINEAU par M. MARCONI M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ECHANGE DE TERRAIN RIBEYROL

 $\underline{\textit{VOTE}}$: UNANIMITE.

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 18 mars 1994, le Conseil Municipal a décidé le principe d'un échange de terrain entre Monsieur RIBEYROL et la Ville.

Maître PAGEOT a été désigné pour la rédaction des actes.

Les frais consécutifs à la transaction étant à la charge de Monsieur RIBEYROL, celui-ci a émis le souhait que la procédure soit suivie par Maître DENAT.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée délibérante, que la procédure d'échange des terrains enre Monsieur RIBEYROL et la Ville soit réalisée par Maître DENAT et non par Maître PAGEOT comme prévu initialement par la précédente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'annuler le dernier alinéa de la précédente délibération relative à ce dossier
- de désigner Maître DENAT, Notaire à ROYAN pour la rédaction des actes authentiques consécutifs à l'échange de terrain entre la Ville de ROYAN et Monsieur RIBEYROL, et ce, en application de la délibération du 18 Mars 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents, Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Juin 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN